Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Gibeau Vincent
Complément / Service : DIRCO
Numéro / Voie : 15 place Jourdan
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 87000 Limoges
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260831008455TEI
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Vincent Gibeau
Personne à contacter (déclarant) : Gibeau Vincent
Date de réception de la déclaration : 31 / 08 / 2026
Commune principale des travaux : Boulazac Isle Manoire
Adresse des travaux prévus : NR

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : VEOLIA EAU SUD OUEST CHEZ SOGEDATA Dordogne Limousir
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0561809092 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EA EU ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
eau potable		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
assainissement		___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [x] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [x] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0561809092
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BOUTERAA Rached
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 02 / 09 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Contenu et légende des plans des réponses aux DT-DICT

Ouvrages Souterrains de Prélèvement ou de Distribution d'Eau (Eau Potable)
Ouvrages Souterrains d'Assainissement

Plans et données disponible dans ce dossier

1. Plan des ouvrages du réseau d'eau potable
2. Plan des ouvrages du réseau d'assainissement et de pluvial
3. Données complémentaires des points singuliers relevés en classe A

Légende

Chantier

Emprise des travaux

Eau Potable

Canalisation
- Veolia : refoulement
- Veolia
- Privé
- Abandonné

Branchement
- Veolia - Autre
- Veolia - Défense Incendie
- Autre

Cable alimentation
- Veolia
- Autre

Equipement
- Veolia
- Autre

Vanne
- Fermé
- Ouvert

Défense incendie
- Bouche incendie
- Poteau incendie
- Bouche aspiration
- Poteau aspiration
- Réserve incendie
- Autre

Ouvrage (Eau Potable)
- Autre
- Forage, Captage
- Réservoir
- Pompage / Surpression
- Usine de traitement

Autre
- Equipement public
- Vanne de branchement
- Compteur de branchement
- Emprise ouvrage
- Point désserte
- Compteur
- Purge
- Raccord
- Regulation
- Alimentation Externe

Assainissement

Collecteur
- Collecteur gravitaire
- Collecteur refoulement
- Canalisation abandonnée
- Canalisation fictive

Branchement
- Pluvial
- Usée

Regard
- Usée unitaire
- Pluvial
- Usée unitaire borgne
- Pluvial borgne
- Autre
- Hors VEOLIA

Avaloir
- Avaloir

Autre
- Surface de collecte
- Surface hydraulique
- Drain

Ouvrage
- Poste de refoulement ou relevement
- Chambre de dessablement
- Sép. hydrocarbure / Déshuileur
- Usine de dépollution
- Déversoir d'orage
- Autre

Equipement
- Vanne
- Clapet
- Autre
- Exutoire
- Boîte de branchement

Les ouvrages Privés ou Abandonnées ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.
Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.)